

LE VISA DE RECHERCHE (RESEARCH VISA)

Version : 10/10/2011

Ce visa est attribué aux professeurs ou aux chercheurs souhaitant mener un travail de recherche en Inde.

En général, l'Ambassade de l'Inde délivre un visa valide pour la durée prévue de la recherche, avec entrées multiples. Le visa de recherche permet un séjour illimité pendant la durée de validité du visa, mais tout séjour supérieur à 6 mois nécessite un enregistrement auprès du FRO (Foreigner's Registration Office à Delhi) ou du FRRO (Foreigner's Regional Registration Office) dans les 14 jours suivant l'arrivée en Inde. .

LISTE DES DOCUMENTS POUR LE VISA DE RECHERCHE

- 1 Un passeport valide au minimum 6 mois (ou pour la période demandée, si supérieure) et ayant au moins trois pages vierges
- 2 Une photocopie de la page de données du passeport
- 3 Deux photographies conformes aux normes du gouvernement indien (détail des caractéristiques requises sur notre site Internet)
 - Vos photos doivent être collées sur vos formulaires dans le cadre prévu à cet effet
 - **Attention : les photos établies dans les machines automatiques déployées sur le territoire français ne sont pas compatibles**
 - Veuillez noter que des machines compatibles aux normes indiennes sont à votre disposition dans nos bureaux de Paris et Marseille
- 4 Deux exemplaires du formulaire de demande de visa en ligne du Gouvernement Indien
 - Votre formulaire devra être signé en page 1 sous la photographie. Cette signature sera scannée et devra correspondre à la signature de votre passeport.
 - Vous devez valider vos données ainsi que la déclaration en page 2 en apposant votre signature en bas de la page 2.
- 5 Un document officiel émis par un organisme de recherche français au nom du requérant certifiant que le requérant est membre de cette institution en tant que professeur ou chercheur
- 6 Une lettre officielle de confirmation d'admission ou d'invitation d'un organisme de recherche indien
- 7 Une lettre, rédigée en anglais, détaillant le sujet de recherche envisagé par le requérant
- 8 Une lettre de garantie bancaire émise par la banque, sur papier en-tête, au nom du requérant, attestant sa capacité à subvenir à des dépenses d'un montant minimum de 500 € par mois pour couvrir les frais de logement et de nourriture en Inde pendant la durée totale du séjour
- 9 Les frais de services, les suppléments consulaires, la taxe ICWF et les frais de visas

LISTE DES DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES

Si vous envoyez votre demande de visa par courrier

- Check-list pour un dépôt par voie postale

Si vous détenez un passeport étranger ou un titre de voyage français

- Formulaire de référence selon votre nationalité actuelle ou antérieure
- Si résident : photocopie de la carte de séjour ou facture EDF/France Télécom (facultatif, mais recommandé)
- Documents annexes éventuels selon votre nationalité actuelle ou antérieure

Si vous détenez un passeport français en étant d'origine pakistanaise, chinoise, bangladaise ou afghane

- Formulaire de référence selon votre origine
- Documents annexes éventuels selon votre origine

Je certifie avoir fourni un dossier complet et affirme connaître et accepter le temps de traitement minimum que nécessite ma demande de visa.

Date: _____

Signature: _____

CENTRE DE DEMANDE DE VISA POUR L'INDE

VF Services (UK) Limited, 42-44 rue de Paradis, 75010 Paris